

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.
DIRECTION
DES BEAUX-ARTS.
MONUMENTS HISTORIQUES.

F/

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Arrêté.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

Le Ministre

~~de l'Instruction publique et des Beaux-Arts~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques; et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques en date du 20 Décembre 1930;

Vu le consentement donné le 28 Janvier 1931 par la Société Archéologique de Montpellier nue-propriétaire;

Vu le consentement donné le 9 Février 1931 par Mme de LAVEVRE, née Limaret, usufruitière.

Arrête :

Article premier.

L'Hôtel des Trésoriers de France à Montpellier (Hérault), à l'exception de son attique

est classé — parmi les monuments historiques.

158-484-1022. [24365]

Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau
des hypothèques de la situation de l'immeuble
ci-dessus.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département
de l'Hérault,
et au Maire de la commune de Montpellier,
à M. le Président de la Société Archéologique de
Montpellier, nue-propriétaire et à Mme de LAVERRE,
usufruitière

_____ qui
seront responsables, chacun en ce qui le concerne,
de son exécution.

Fait à Paris, le 11 MAR 1931 192



Département :
HERAULT

Commune :
MONTPELLIER

Section : HN
Feuille : 000 HN 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 16/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTPELLIER
Centre administratif CHAPTAL 34953
34953 MONTPELLIER Cedex 02
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

